PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

Projet de règlement # 10-2026 amendant le règlement de zonage # 3-2011 afin d'assurer sa concordance au schéma d'aménagement révisé pour donner suite à la modification des limites de certains ilots déstructurés

Attendu que la MRC de La Vallée-du-Richelieu a adopté, le 19 août 2025, le règlement numéro 32-25-43 modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Vallée-du-Richelieu afin d'y intégrer les dispositions de la décision rendue à l'égard de la demande à portée collective numéro 427446;

Attendu que ledit règlement de la MRC est entré en vigueur le 6 octobre 2025;

Attendu que, conformément à l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité doit adopter tout règlement de concordance nécessaire pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

Attendu que le règlement de zonage # 3-2011 est visé par cette concordance;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 novembre 2026;

En conséquence, Il est proposé par Choisissez un élément., appuyé par Choisissez un élément. et **résolu à l'unanimité :**

Qu'il soit statué et ordonné par règlement du conseil de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et il est, par le présent règlement, portant le numéro # 10-2026, statué et ordonné ce qui suit :

Article 1

Le plan de zonage en annexe « B » du Règlement de zonage numéro 3-2011 est modifié de la manière suivante:

1.1 Agrandir la zone H02-09 à même une partie de la zone A02-07 pour inclure :
- Le lot au complet portant le numéro de cadastre 5 311 379;
- Le lot au complet portant le numéro de cadastre 5 311 380;

1.2 Agrandir la zone H02-09 à même une partie de la zone A02-08 pour inclure :
- Le lot au complet portant le numéro de cadastre 5 311 429;
- Le lot au complet portant le numéro de cadastre 5 311 430
- Le lot au complet portant le numéro de cadastre 5 311 437;
- Le lot au complet portant le numéro de cadastre 5 311 439;
- Le lot au complet portant le numéro de cadastre 5 311 466.

1.3 Agrandir la zone H02-16 à même une partie de la zone A02-11 pour inclure :
- Une partie du lot portant le numéro de cadastre 5 311 045;
- Le lot au complet portant le numéro de cadastre 5 311 047;
- Le lot au complet portant le numéro de cadastre 5 311 048;

- Une partie du lot portant le numéro de cadastre 5 311 049;
- Le lot au complet portant le numéro de cadastre 5 311 950.

Les modifications sont indiquées aux cartes jointes en annexe.

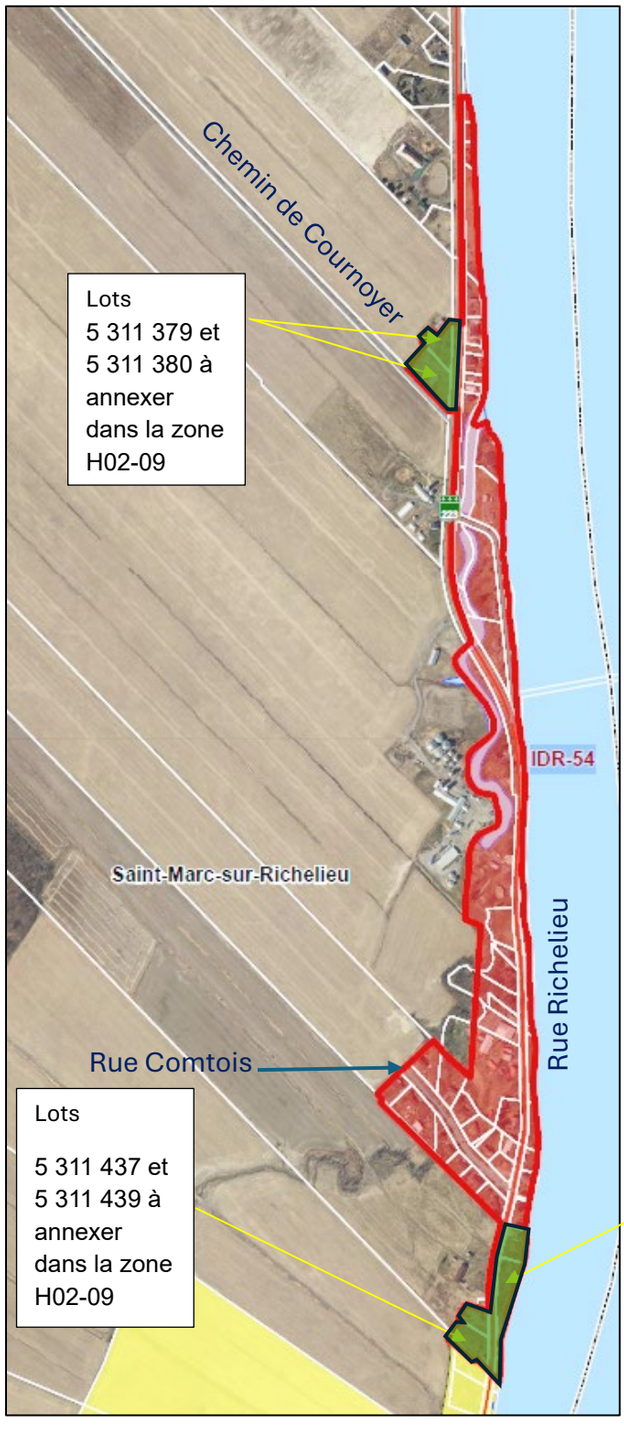
Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

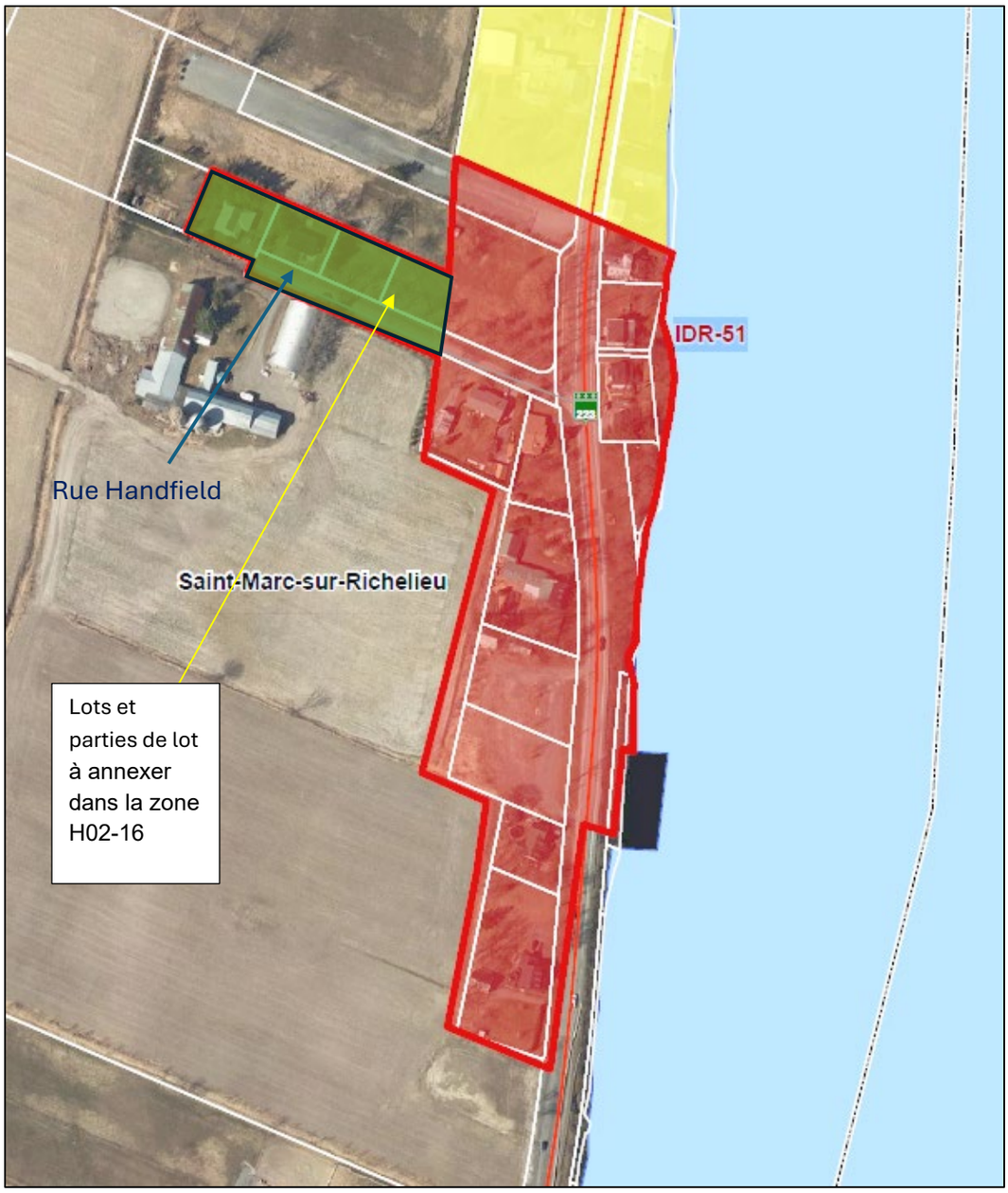
Alain Lavallée
Maire

Sylvie Burelle
Directrice générale et greffière-trésorière

ANNEXE



Nouvelles limites de la zone H02-09 respectant celles de l'ilot déstructuré résidentiel IDR-54



Nouvelles limites de la zone H02-16 respectant celles de l'ilot déstructuré résidentiel IDR-51

Avis de motion le 10 novembre 2026
Adoption du projet de règlement le 10 novembre 2026
Assemblée de consultation le 24 novembre
Adoption du règlement :
Entrée en vigueur :